

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 481

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181003

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Signature de la charte Ecoquartier en vue de la labellisation de la ZAC Jacquard et de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 481

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 181003

Direction en charge : Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

Objet : Signature de la charte Ecoquartier en vue de la labellisation de la ZAC Jacquard et de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Etienne a engagé, avec ses partenaires, une démarche de développement et de rénovation urbaine. L'engagement et la mise en œuvre des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) conduites par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) a posé les fondements d'un projet ambitieux et novateur à l'échelle de l'agglomération stéphanoise. Les projets de ZAC ont permis de cerner de nombreux atouts autour du développement durable tout en les confrontant aux capacités des sites. L'enjeu est de permettre de créer les conditions favorables à l'amélioration du cadre de vie et au développement de nouvelles activités urbaines, de nouvelles manières d'habiter et de vivre.

Les démarches en cours à l'échelle de la Ville de Saint-Etienne et de l'agglomération (PLUI, PLH, Plan Climat, Agenda 21...) confortent et mettent en perspective les exigences des projets.

□ **Motivation et Opportunité :**

Initiée en 2008 par l'Etat sous la forme de deux appels à projets, la démarche nationale « Ecoquartiers » s'est concrétisée en 2012 par une procédure et un processus de labellisation nationale généralisé à l'ensemble du territoire.

Le label national Ecoquartiers a été officiellement lancé le 14 décembre 2012 par le Ministère de l'égalité des territoires et du logement. Il s'articule en 4 étapes :

- Etape 1 : encourager la décision politique. Cette étape consiste à encourager les collectivités à lancer des opérations Ecoquartiers à travers la signature d'une charte qui formalise des engagements vers la ville durable,

- Etape 2 : pérenniser la qualité de la démarche dans le choix des objectifs du montage de l'opération. Cette étape récompense des Ecoquartiers qui n'ont pas encore de résultats définitifs mais dont le dossier affiche des objectifs ambitieux et réalistes,

- Etape 3 : garantir les résultats via le label national. La labellisation vient garantir que les réponses apportées aux 20 engagements, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux au stade de la réalisation du projet.

Etape 4: trois ans après la livraison de l'Ecoquartier, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier.

□ **Contenu :**

Compte tenu de la nature et de l'état d'avancement des projets sur les sites de Jacquard et du Pont de l'Ane Monthieu, il apparaît pertinent d'adhérer à la charte nationale des Ecoquartiers. Cette adhésion constitue la première étape vers le label national « Ecoquartier » pour ces deux ZAC mais aussi pour d'autres dossiers portés ultérieurement par la Ville ou l'EPASE.

Cette démarche pourrait offrir un cadre adapté à la concrétisation des ambitions en matière de développement durable sur la Ville de Saint-Etienne, au développement d'une expertise et des outils pour intervenir sur les zones en reconversion.

La signature de la charte donne accès au réseau des signataires ainsi qu'à l'ensemble des ressources documentaires et outils mis à disposition par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. En contrepartie, le signataire s'engage à partager son expérience, à échanger et à travailler de façon collective à la promotion des Ecoquartiers.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la charte Ecoquartier, permettant de poursuivre le processus de labellisation de la ZAC Jacquard, qui doit intervenir entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE,
- approuver la charte Ecoquartier, permettant de poursuivre le processus de labellisation de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu, qui doit intervenir entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la Ville de Saint-Etienne, l'EPASE, et la Ville de Saint-Jean-Bonnefonds,
- acter les candidatures de la ZAC Jacquard et de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu au label national « Ecoquartier »,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites chartes et tous les actes et documents relatifs à l'obtention du label national « Ecoquartier ».

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 43 voix pour, 4 voix contre, 8 abstention(s)	
Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée	
Christiane JODAR	